

COMPTES RENDUS REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION CONSEIL MUNICIPAL du 12 mars 2012

L'an Deux mille douze, le lundi 12 mars à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LESAGE Norbert, Maire.

Présents :

Monsieur Norbert LESAGE –Monsieur Laurent GUILBERT - Monsieur Stéphane BARETTE - Monsieur Gilbert LUBIN - Monsieur Emmanuel GERVAISE - Madame Nathalie JARDIN – Monsieur Alain MEILLON – Monsieur Arnaud CONDE – Monsieur Dominique LE BELLEGO - Monsieur Samuel BEAUREPAIRE

Absents excusés :

- Monsieur Jacques VERTES donnant pouvoir à M. MEILLON Alain
- Madame Catherine MARIE donnant pouvoir à M. BARETTE Stéphane
- Madame Corinne FORVEILLE donnant pouvoir à M. LESAGE Norbert

N° 2012-03-01 : MATERIEL ENTRETIEN ESPACES VERTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'autorisation de crédit sans frais pour l'acquisition du microtracteur John DEERE ainsi que l'option garantie de 4 ans. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense tous les ans à l'article 1678 pendant une durée de 4 ans.

N° 2012-03-02 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

La mairie de Villy-Bocage se trouvant à l'étage et afin de se mettre en conformité avec la loi sur les handicaps, le Conseil Municipal décide de l'aménagement de la future mairie de Villy-Bocage en rez de chaussée de l'ancien presbytère, accessible par la façade sud. L'aménagement au rez de chaussée, d'une salle de réunions – salle de mariage- de deux bureaux dont celui du Maire avec local archive, un accueil pour le public et des toilettes (WC) adaptés aux personnes en situation de handicap. L'aménagement extérieurs adaptés aux personnes en situation de handicap. La création d'un parking avec des emplacements réservés aux personnes handicapées.

Le coût prévisionnel global de la réalisation du projet est de 221 987,46 euros Ht, soit 265 497,00 Euros TTC, qui sera inscrit au budget de l'année 2012.

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite une subvention au titre de la DETR programme 2012 à hauteur de 25 % et le financement restant de ce projet serait pour 20 % en fonds propres et 55 % en emprunt.

N° 2012-03-03 : DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE

La mairie de Villy-Bocage se trouvant à l'étage et afin de se mettre en conformité avec la loi sur les handicaps, le Conseil Municipal décide de l'aménagement de la future mairie de Villy-Bocage en rez de chaussée de l'ancien presbytère, accessible par la façade sud. L'aménagement au rez de chaussée, d'une salle de réunions – salle de mariage- de deux bureaux dont celui du Maire avec local archive, un accueil pour le public et des toilettes (WC) adaptés aux personnes en situation de handicap. L'aménagement extérieur adapté aux personnes en situation de handicap. La création d'un parking avec des emplacements réservés aux personnes handicapées.

Le coût prévisionnel global de la réalisation du projet est de 221 987,46 euros Ht, soit 265 497,00 Euros TTC qui sera inscrite au budget de l'année 2012. Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite une subvention au titre de travaux d'intérêt local.

N° 2012-03-04: TRAVAUX ECOLES

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la proposition de la société LEGOUPIL d'un montant de 3 600,00 Euros TTC, pour la demande de permis de construire de la nouvelle classe. La dépense sera inscrite au budget 2012.

N° 2012-03-05 : TRAVAUX PRESBYTERE

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la demande de permis de construire pour les travaux d'aménagement de la mairie au rez de chaussée de l'ancien presbytère et l'aménagement de 4 logements dans les étages.

2012-03-06 : SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le vote des subventions suivantes pour l'année 2012

Association École des Loustics	220.00 €uros
Subvention Exceptionnelle Classe découverte OCCE 14 Villy Bocage	510.00 €uros
Association Les Lucioles Villy Bocage	220,00 €uros
Association Anciens Combattants Villy	220.00 €uros
Association Villysois « Villy Village»	220.00 €uros
Association Théâtre de Villy Bocage	220.00 €uros
ADMR Villers-Bocage	110.00 €uros
TOTAL	1 720.00 €uros

Sous réserve de présentation par chaque association de ses Comptes 2011, et pour la classe découverte uniquement si la sortie est réalisée. Cette dépense globale sera inscrite au Budget 2012.

2012-03-07: INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une indemnité pour le gardiennage de l'église communale au Père Philippe CENIER pour un montant de 119.55 Euros pour l'année 2012.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.